

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mars 2016**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE SPANC 2016  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mars 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christian VILOING, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Grégory BRO à Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, M. Bernard GOUZIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Viviane RUIZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Edwige GENIEYS

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-36, R5211-13 et L1612-20 ;

Vu le vote du budget annexe du « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » en date du 25 janvier 2016,

Vu la délibération du 21 mars 2016 par laquelle le Conseil communautaire a procédé au vote du compte administratif 2015 et des excédents antérieurs à reporter au sein des sections de fonctionnement (2 780,61€) et d'investissement (16 170,28€) du budget annexe SPANC 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SPANC 2016 au sein des chapitres 012 et 002 de la section de fonctionnement,

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de 2 780,61€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant du résultat de fonctionnement reporté (un déficit de 2 209,99€ avait été initialement prévu au BA SPANC 2016).
- **Chapitre 002 « Déficit de fonctionnement reporté »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits en dépenses de 2 209,99€ sur l'article 002, afin d'annuler le déficit antérieur reporté prévu au BA SPANC 2016 par erreur.
- **Chapitre 012 « Charges de personnel »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 2 780,61€ sur l'article 64111 et d'un virement de 2 209,99€ de l'article dépenses 002 à l'article dépenses 64111, pour équilibrer la section suite aux modifications du chapitre 002.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-dessous d'un montant de 2 780,61€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 2 209,99€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC 2016,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - (recettes)		2 780,61€
012-64111 « Rémunération principale » - (dépenses)		4 990.60€
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - (dépenses)	2 209,99€	

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1272 le 23/03/2016  
Publication le 23/03/2016  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 23/03/2016  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160321-lmc179943A-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

